

Perspective de la cure et renversement de perspective

Présentation institutionnelle / CCAF. Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne / Jean-Michel Darchy avec Martine Aïmedieu, Marie Diebler

La psychanalyse est mise à mal par les neurosciences mais la pratique de la cure et ses modalités de transmission à raison du dispositif de la passe qui privilégie le témoignage indirect met en jeu un autre rapport au savoir. Un Non-savoir comme renversement de perspective.

1-Ce terme de « Non-Savoir » est emprunté à Georges Bataille et mis à l'épreuve dans notre champ par Jacques Nassif, membre des CCAF et auteur, de deux livres récents publiés aux Editions des Crépuscules, Pour Bataille, 2019 et Le retour de Penthésilée, à La recherche du féminin perdu, 2022. Il questionne le retour de Jacques Lacan à Freud à raison de l'amitié singulière qui liait Bataille et Lacan dans un contexte d'échanges intellectuels réguliers impliquant la connaissance de l'œuvre et des textes de l'un et de l'autre. Ce qui importe c'est de situer Bataille comme analysant ayant tenté avec son livre « L'expérience Intérieure, 1943 » d'aller « jusqu'au bout du possible » d'un dire analysant. A raison de la lecture des textes de Bataille et notamment de « l'expérience intérieure » il positionne Bataille comme « passeur » de Lacan par rapport à Freud.

Ce travail d'historicisation de la geste lacanienne en y situant l'influence de Bataille a pour effet de : (cf Jacques Nassif Non-Savoir, article paru pour les « Cahiers Georges Bataille ») : « légitimer la pertinence du discours de la psychanalyse, afin de démontrer que celui-ci ne saurait donc plus être l'oeuvre du ' nom seul d'Un ' et du seul psychanalyste, alors que celui-ci n'est rien sans ses analysants ».

Il s'agit de sortir de l'enfermement dogmatique auquel confine une conception de la psychanalyse comme « enseignement » et de la cure et de la passe comme ce qui viendrait en vérifier la pertinence après-coup. Le silence de l'analyste comme conséquence de la règle fondamentale peut s'énoncer comme Non-Savoir portant sur la théorie reçue de la psychanalyse. C'est la conséquence du fait que les choses, dans le dispositif analytique, n'ont plus (je cite) « aucun nom reçu, et sont reléguées dans un extérieur invérifiable par l'analyste, l'analyste cessant de l'être dès qu'il franchit son seuil ».

Ce qui « réduit ces choses à n'être que les mots qui sortent de la bouche de l'analysant » confinait à : « un non-savoir » des choses ou à un savoir des mots sans les choses »

2-Aux CCAF nous avons des dispositifs: les cartels de pratique et la passe.

Les CCAF ont repris la Passe, en modifiant son fonctionnement

-Pas de nomination institutionnelle, pas de titre, pas de liste.

Il s'agit d'une boucle en chicanes pour assurer des désappropriations successives.

3-Ce dispositif maintient un rapport d'isomorphisme nécessaire et suffisant entre la cure, la transmission et l'objet de la psychanalyse .

4-Nous avons repris à quelques uns, dans un cartel en 2017- 2018 chacun de ces points pour les repenser et les re problématiser. Ce que nous en avons retiré:

4.1 La passe crée un lien social inédit dégagé des conventions que pourraient imposer la mise en jeu de critères à priori pour vérifier une doxa. La focale se resserre sur l'acte analysant pour nommer l'analyse en tant que le psychanalyste n'y aura pas fait obstacle, dégagement de la notion d'auteur.

4.2 Nous avons lu différents récits de cure éludant ce à quoi ramène la passe.

Par contre la lecture du livre de Philippe Réfabert, Comme si de rien, Témoignage et psychanalyse, 2018, Éditions Campagne Première a relancé notre travail, bien qu'il ne fasse jamais allusion à la passe, sur les conséquences de l'absence de témoin .

Il envisager la cure analytique sous l'angle du témoignage à partir de la notion de "meurtre d'âme" de Schreber, dans ses Mémoires : « Il m'est apparu que cet angle de vue méritait d'être étendu à tout l'éventail de la psychopathologie et qu'il était fructueux de voir dans la cure cette expérience où un analyste crée les conditions telles que le témoin dans l'analysant voie sa capacité de témoignage pour lui et pour l'autre restaurée. »

4.2.1 Il revisite la notion de trauma chez Freud à partir du virage freudien des années 20 sur la réaction thérapeutique négative et l'introduction avec l' Au delà du principe de plaisir de la contrainte à répétition, et de la pulsion de mort qui transformaient l'écoute clinique.

4.2.2 Il propose de placer la notion de « témoin » au coeur du dispositif : l'analyste « se fait » témoin -fabriquer comme témoin- au point de retour de la pulsion qui correspond à la temporalité constituante du désir de l'analyste, le point de résolution du transfert qui renvoie la demande à la pulsion Le discours analytique lui-même est ainsi rétabli en tant que témoin.

4.2.3 Convergence évidente entre les thèses de P. Réfabert sur le trauma, vu comme absence de témoin, entraînant un séquestre dans un discours de plainte et ce qui trouve une issue, comme archive absente de la cure, par la mise en oeuvre de la passe comme Le discours analytique lui-même est ainsi rétabli en tant que discours externalisé.

In fine

Le dispositif de la passe valide paradoxalement ce que Lacan a épinglé dans les 4 concepts fondamentaux de la psychanalyse : le désir de l'analyste au point de retour (de la pulsion) et synchroniquement de retournement faisant du « savoir » dans l'analyse « un Autre lieu du savoir. »

Aux CCAF qui ne font pas « école », il ne s'agit plus du lien à Lacan. Dès leur fondation (1983) en décidant de poursuivre l'expérience de la passe ils l'ont fait en faisant un pas de côté se donnant ainsi le droit de passer à un troisième temps pour la psychanalyse.

En ce sens les CCAF pourraient être considérés dans leur intention comme un effet de passe. La relance de la psychanalyse en son 3^{ème} temps s'articule autour de la question du non-savoir vectorisée par les dispositifs de cartellisation et de la passe. Ils réaffirment ainsi l'autorité, seule, de l'expérience, sa souveraineté contre toute tentative de maîtrise la ravalant au profit de l'exercice d'un pouvoir.